Privatisation de la sécurité : péril ou opportunité?

Autor(en): **Struye de Swielande, Tanguy**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **151 (2006)**

Heft 3

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-346569

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Privatisation de la sécurité : péril ou opportunité ?

Depuis la chute du Mur de Berlin, nous portons un regard nouveau sur certaines questions internationales. Le conflit entre grandes puissances étant peu probable à moyen terme, les Etats se focalisent sur d'autres questions, économiques, sociales, culturelles, environnementales, ethniques... Là où, durant la guerre froide, il s'agissait de survivre, de défendre les intérêts nationaux, l'Etat incorpore aujourd'hui les questions de justice, la démocratie, les droits de l'homme, les droits sociaux.

Tanguy Struye de Swielande[1]

La situation interétatique étant plus stable, du moins entre les sociétés industrialisées, l'attention se porte sur les conflits infra-étatiques. En d'autres termes, ce qui importe ce n'est pas seulement de défendre l'Etat mais bien l'Etat de droit. Lequel ne comprend pas uniquement les questions économiques et sécuritaires, mais également sociales, humanitaires et autres. C'est là que réside toute la contradiction de nos gouvernements. Dans le discours politique, nous défendons une série d'ambitions idéalistes mais, pour des raisons techniques et matérielles, nous sommes dans l'incapacité de les exécuter. Il ressort de ce manque criant de volonté et de moyens la nécessité, pour nos systèmes politiques, de repenser les questions sécuritaires, de même que la place qu'elles occupent au sein de nos sociétés et du système international. Un peu partout, l'Etat-providence n'est plus en mesure de garantir, à lui seul, la sécurité face à la multiplication des menaces.

Multiplication de sociétés de sécurité privées...

Devant cette démission des organisations internationales et des Etats, des sociétés de sécurité privées sont apparues depuis une dizaine d'années, afin de remplir ce vide. Le marché est essentiellement contrôlé par les Américains, les Sud-Africains et les Anglais, ensuite par les Français et les Israéliens. Des firmes comme Sandline, Defence Systems Ltd, Military Professionnal Ressources Inc, Vinnel Corporation, DynCorp, Levdan, Betac, Kellog Brown & Root et Secopex exploitent l'expérience d'anciens généraux et d'anciens des forces spéciales, lesquels sont nombreux sur le marché de l'emploi, vu la réduction des forces militaires.

Certaines, filiales d'une grande multinationale (DynCorp appartient à CSC, Vinnel à Northrop, Kellog Brown & Root à Halliburton, etc.), ont plus en commun avec le monde de Wallstreet qu'avec les *chiens de guerre* des années 1960-1970 (Bob Denard, Mike Hoare, Christain Tavernier, Jean Schramme). Leurs missions vont du conseil à une participation directe aux interventions militaires, en passant par la formation, le soutien logistique, le déminage, la fourniture de matériel, l'évaluation des risques et de l'environnement, le renseignement. Leur revenu annuel est estimé à 100 milliards de dollars et devrait passer à 200 milliards en 2010. Ayant bénéficié d'une grande publicité durant les années 1990, elles sont aujourd'hui fortement présentes en Afrique, en Colombie, en Afghanistan et en Irak. Contrairement à une idée reçue, elles ne sont pas seulement au service des Etats, mais également de l'ONU, des organisations non gouvernementales, des chaînes de télévision et des multinationales.

A l'origine, ces sociétés assumaient des tâches comme l'entretien des espaces verts, le nettoyage, le ramassage des déchets, la cuisine ; très vite, elles se sont imposées dans d'autres domaines de la sécurité, tels le soutien aux forces militaires, la

[1] *Chercheur Senior au Centre d'Etudes des Crises et Conflits Internationaux et co-fondateur du Réseau Multidisciplinaire d'Etudes Stratégiques (www.rmes.be).*

collaboration avec les services de renseignement et les forces spéciales. Prenons l'exemple des Etats-Unis. Pour éviter que ne se reproduisent des affaires comme l'*Irangate*, la majorité des opérations délicates sont confiées à des sociétés privées dont les activités ne tombent pas sous le contrôle du Congrès américain (le *Intelligence Oversight Act*,[2] voté en 1991).

La société Military Professionnal Ressources Inc (MPRI) a obtenu dans les années 1990 un contrat de 800 millions de dollars pour armer et entraîner l'armée de la Fédération croato-musulmane. Il a fallu envoyer 200 ex-militaires américains, afin de former l'armée croate et de procurer une série de fournitures militaires (15 hélicoptères *UH-1H*, 45 *M60A3*, 840 *AT-4*, 116 obusiers, 50 *AMX*, 80 *M-113*, 46100 *M-16*, 1000 *M-60*, des équipements de communications, etc.)[3]. MPRI est également intervenue au Congo en 1996, financée, cette fois-ci, par le géant américain Barrick Gold Corporation, dont le triumvirat était constitué de G. Bush Sr, l'ex-directeur de la CIA, W. Gate et l'ancien premier ministre canadien B. Mulroney.

Voilà qui met en lumière l'implication ambiguë des milieux politiques et financiers dans les entreprises de sécurité privées[4]. «Bondsteel Camp» au Kosovo, base militaire américaine, a été construite pour plus ou moins 37 millions de dollars par la société Brown & Root, filiale de Halliburton. La Hongrie a loué les services de Cubic pour l'aider à restructurer ses forces militaires, afin de remplir les conditions de l'OTAN. Dyncorp, déjà fortement présente en Colombie dans le domaine de la surveillance aérienne, a pour sa part raflé en 2002 le marché de la sécurité du président afghan Hamid Karzai.

C'est également elle qui recrute et forme en partie la nouvelle police irakienne. Vinnell Corporation, basée à Fairfax (Virginie), a remporté en mai 1997 un contrat de 163 millions de dollars, pour le programme de modernisation de la Garde nationale d'Arabie Saoudite, forte de 75000 hommes. Durant «IRAQI FREEDOM», la tâche des employés de ces différentes sociétés allait du *catering* et du gardiennage à la maintenance de bombardiers *B-2*, *F-117* et de navires de guerre, en passant par le pilotage de drones *Global Hawk*. En 2003-2004, leur nombre en Irak variait entre 15000 à 25000.

De 1994 à 2001, le département de la Défense aurait de cette façon passé 3061 contrats avec des dizaines de compagnies américaines pour un total de plus de 300 milliards de dollars. Le Pentagone consacrerait plus au moins 8% de son budget total aux compagnies militaires privées.[5] Une quarantaine d'entreprises travailleraient en permanence sur le terrain pour le Pentagone. Cette tendance persistera dans les années à venir, le secrétaire de la Défense, D. Rumsfeld, ayant insisté sur la poursuite des opportunités à privatiser une série de domaines de sécurité. Pendant «DESERT STORM», une personne travaillant pour l'armée américaine sur cinquante était engagée par une firme privée; pendant «IRAQI FREEDOM», une sur dix travaillait pour un sous-traitant du Pentagone. Au dernier décompte, 700000 salariés de sociétés privées travailleraient de par le monde pour l'armée américaine[6].

[2] *Les opérations clandestines ne doivent pas être effectuées en violation de la Constitution ou des lois américaines. Cette révision impose aussi que les opérations clandestines soient autorisées par le Président uniquement sous forme écrite et jamais de manière rétroactive. Les commissions parlementaires peuvent ouvrir des enquêtes sur les questions liées aux différents services de renseignement. Les services sont d'une manière générale dans l'obligation de fournir au Congrès toute espèce d'information que celui-ci désire.*

[3] *Ian D. Jefferies, «Private Military Companies, A Positive Role to Play in Today's International System»,* International Training Course in Security Policy, *Best Core Paper Recipient 2001-2002. (hhtp://www. sandline. com/hotlinks/best_core_paper. html)*

[4] *Vinnell est propriétaire de B.D.M., une compagnie contrôlée par le groupe Carlyle Group, dans laquelle siège entre autres l'ancien secrétaire d'Etat James Baker, et l'ancien secrétaire à la Défense Frank Carlucci. Le conseil d'administration de SAIC comprend deux anciens secrétaires à la Défense, William Perry et Melvin Laird, et deux anciens patrons de la CIA, John Deutch et Robert Gates. (Ken Silverstein, «Privatizing War»,* The Nation, *28 July-4 August 1997)*

[5] *François Misser, «Les mercenaires du Pentagone entrent dans l'Irak de Jay Garner»,* La Libre Belgique, *21 avril 2003.*

[6] *Philippe Jacqué, «L'ultralibéralisme appliqué à la guerre»,* Courrier International, *25 août 2003. (http://www.mafhoum.com/press5/157E18.)*

Géopolitique et sociétés privées de sécurité

Cette politique parallèle est une composante essentielle de la nouvelle géopolitique et de ses guerres par procuration, inavouées mais si utiles aux intérêts nationaux[7]. Dans une étude de 1998, David Shearer soutenait que «les compagnies de sécurité privées fournissent une assistance militaire active, comprenant dans certains cas le combat, laquelle [assistance] a un impact stratégique sur l'environnement politique et sécuritaire des pays dans lesquels ils opèrent[8].» Ces sociétés permettent l'emploi de l'outil militaire en contournant les contraintes imposées par les institutions ou l'opinion publique. Cela comprend également les opérations clandestines.

En cas de coup dur ou d'interférence diplomatique nuisible, ces nouveaux partenaires privés assument les inconvénients à la place du gouvernement en place. «Si vous envoyez des soldats, quelqu'un le saura; s'il s'agit d'une entreprise privée, quasiment personne», explique Deborah Avant[9]. Et Ken Silverstein de noter que «le recours à des sociétés militaires privées permet aux Etats de poursuivre leurs intérêts géopolitiques, sans devoir déployer leur armée[10].»

Dans le contexte de la *Révolution dans les affaires militaires*, celle-ci devient en outre de plus en plus dépendante des connaissances des spécialistes civils qui font fonctionner des systèmes militaires de plus en plus sophistiqués[11]. A l'avenir, les armées modernes ne pourront fonctionner sans le soutien logistique et technique des sociétés privées. Aujourd'hui, 28% des systèmes d'armes américains reposent sur la connaissance et la maîtrise des entrepreneurs privés[12].

Ces mêmes armées ne sont pas adaptées à des conflits de basse intensité, lesquels supposent «*boots on the ground*». Nos sociétés ont plutôt adopté la politique du «Zéro mort» et, pire, du «Zéro risque», ce qui rend toute opération de paix extrêmement complexe, laborieuse et peu populaire. Les pays occidentaux dépêchent auprès des gouvernements des Etats faillis des sociétés de sécurité privées, afin d'y garantir une certaine stabilité. Les forces militaires nationales, mal entraînées, sous-équipées et sous-payées, en sont incapables. Les pertes humaines subies par ces sociétés n'engendrent pas les mêmes difficultés et les mêmes conséquences que s'il s'agissait de forces nationales. Quand un hélicoptère d'une société privée américaine s'écrasa, début des années 1990, au Pérou dans une mission anti-drogue, tuant tous ses occupants américains, cela ne fit que quelques lignes dans les journaux[13]. La mort en Irak aujourd'hui de nombreux contractants privés ne fait pas non plus la une des journaux.

Organisation internationales et ONG font appel à elles

Les ONG et organisations internationales ne sont pas en reste. De plus en plus, le secteur humanitaire et l'ONU se sentent vulnérables, n'étant pas ou plus considérés par les belligérants comme des acteur neutres, im-

[7] *Ken Silverstein, «Privatizing War»,* The Nation, *28 juillet - 4 août 1997. (http://faculty.lls.edu/~manheimk/ns/priv_war. htm)*

[8] *David Shearer, «Private Armies and Military Intervention»,* Adelphi Papers, *International Institute for Strategic Studies, New York, Oxford University Press, N° 316, 1998.*

[9] *«L'armée américaine fait de plus en plus appel au secteur privé»,* Le Monde, *11 février 2003.*

[10] *Ken Silverstein,* op. cit.

[11] *Pete W. Singer, «Peacekeepers, Inc»,* Policy Review, *juin-juillet, 2003. (http://www.policyreview.org/jun03/singer_print. html)*

[12] *Barry Yeoman, «Soldiers of good fortune»,* Mother Jones, *mai-juin, 2003. (http://www.motherjones. com/news/feature/2003/05/ma_365_01.html)*

[13] *Thomas K. Adams, «Private Military Companies: Mercenaries for the 21st Century», dans Robert J. Bunker,* Non-State Threats and Future Wars, *Frank Cass, Londres, 2003, p. 63.*

partiaux et intègres. Le HCR et Médecins sans frontières (MSF) ont eu par le passé recours à ce genre de sociétés[14]. Defense Systems Limited (DSL) a signé des contrats avec diverses agences de l'ONU (UNHCR, UNICEF, UNDP, WFP), avec la Banque mondiale, CARE, CARITAS, l'USAID, afin de protéger leur personnel.

Parallèlement à la protection du personnel onusien, ces sociétés jouent de plus en plus un rôle important dans les opérations de maintien de paix. Rappelons les déclarations de Kofi Annan, alors secrétaire adjoint de l'Organisation des Nations unies, chargé des opérations de la paix: «Quand nous avions besoins de soldats aguerris pour séparer les combattants des réfugiés, j'avais envisagé la possibilité d'engager une firme privée. Mais le monde n'est peut-être pas prêt à privatiser la paix[15].» Il n'est par conséquent pas à exclure que des entreprises privées de plus en plus nombreuses travaillent à l'avenir pour le compte de l'ONU, aussi bien pour la protection de leur personnel que pour des opérations de maintien de paix.

Les sociétés de sécurité privées ont d'ailleurs plusieurs arguments et atouts à faire valoir. Le recours à ce genre de sociétés – quand elles sont professionnelles, responsables, bien réglementées – peut établir ou maintenir une relative stabilité. L'entraînement, le professionnalisme et la capacité de réaction militaire rapide de certaines de ces compagnies constituent un élément de premier plan en faveur de leur engagement. Certaines ont la capacité de fournir un soutien logistique (transport), une surveillance aérienne, des communications ou des renseignements, ainsi que des effectifs issus des forces spéciales, cela dans les plus brefs délais. Elles possèdent donc une capacité opérationnelle bien supérieure à celle de certains contingents onusiens (particulièrement en Afrique).

Nous pourrions même envisager, comme le suggère Pete Singer, qu'une ou plusieurs sociétés fournissent une force de réaction rapide afin d'intervenir pour mettre fin à des massacres, dans des environnements au sein desquels des Casques Bleus ne pourraient ou ne voudraient pas intervenir[16]. Il serait cependant erroné de croire que ces sociétés puissent résoudre sur le terrain les questions socio-politiques. Elles ne peuvent pas faire disparaître les sources de l'insécurité, notamment la mauvaise gouvernance, les inégalités sociales, le manque d'institutions représentatives... Si utiles qu'elles puissent être à court terme, elles ne constituent pas une solution à long terme aux crises, mais elles peuvent arrêter les massacres et permettre qu'un processus de paix et de réconciliation puisse s'amorcer. C'est ensuite aux organisations régionales ou internationales de prendre le relais[17].

Et l'avenir?

La nature des conflits, la réduction des forces armées et des budgets, la politique du «Zéro mort», l'échec somalien, les Etats faillis, la passivité onusienne sont autant de raisons qui expliquent l'essor de la privatisation de la sécurité. Pour éviter certains risques et abus, un débat sur le statut juridique de ces firmes est pourtant nécessaire, afin d'établir leur légitimité et leur responsabilité. Malheureusement, les législations nationales et internationales, à l'exception partielle des Etats-Unis et de l'Afrique du Sud, sont plutôt caractérisées par l'inadéquation et l'inadaptation. Nous rejoignons Deborah Avant, selon laquelle «les sociétés de sécurité privées doivent travailler vers une structure régulatrice internationale, laquelle accroîtra la transparence et la responsabilité et encouragera l'entraînement militaire, qui promouvra la stabilité, la loi et le respect des droits de l'homme[18].»

[14] *Jean-Philippe Daniel, «Les nouveaux mercenaires ou la privatisation du maintien de la paix» (www.african-geopolitics.org/show.aspx?ArticleId=3361)*

[15] *Pierre Conesa, «Modernes mercenaires de la sécurité»,* Le Monde Diplomatique, *avril 2003, p. 22.*

[16] *Pete W. Singer,* op. cit.

[17] *J. Slabbert, Privatising Peacekeeping Operations: A viable Alternative in Africa for Overextended UN Capacity? (http://www.mil.za/CSANDF/CJSupp/TrainingFormation/DefenceCollege/Researchpapers 2000_02/slabbert. htm)*

[18] *Deborah Avant, «Privatizing Military Training»,* Foreign Policy in Focus, *Vol. 7, N° 6, mai 2002. (http://www.fpif.org/briefs/vol7/v7n06miltrain_body. html)*

Il faudrait donc une transparence et un contrôle sur leurs activités et leurs opérations. Il faudrait également un registre international établissant les activités des sociétés, les parties aux contrats, exigeant un code de conduite, le respect des règles d'engagement et des droits de l'homme. Il faudrait éventuellement imposer à ces sociétés des audits annuels, afin de garantir une plus grande visibilité de leurs opérations. Les règles de la concurrence les obligeraient de surcroît à bien se comporter, afin d'éviter toute publicité négative, laquelle signifierait probablement la fin de la société mise sur le banc des accusés.

Dans le paysage géostratégique futur, il faudra tenir compte de ces sociétés et, par conséquent, les encadrer plutôt qu'essayer de les interdire, chose qui sera de toute façon impossible. La privatisation d'activités militaires est donc appelée à beaucoup se développer. Aussi, si la violence n'a pas échappé totalement aux Etats, parce qu'elle se privatise, elle est toutefois en train de se réinventer et de s'ajuster, et il y a une tendance à l'adaptation et à l'innovation de la part des Etats devant la nouvelle donne internationale. Cette privatisation des fonctions régaliennes devrait être tout à fait compatible et complémentaire avec les tâches de l'Etat. Si certains interprètent cette privatisation comme une perte du monopole de la violence légitime de l'Etat, d'autres insistent – nous les rejoignons sur ce point – sur la stratégie de la délégation par l'Etat de certains aspects de la sécurité à des acteurs privés tout en maintenant son contrôle. Ce processus se faisant d'ailleurs de façon tout à fait délibérée, en particulier dans les Etats postmodernes.

Les sociétés privées feront à l'avenir partie intégrante des opérations de guerre et de paix. Le secteur privé devient ainsi un partenaire à part entière, voulu et toléré par l'Etat moderne. Il serait donc possible, comme l'observe l'étude *L'externalisation dans la rénovation du service public de défense* d'esquisser un noyau dur à géométrie variable, qui se présenterait sous la forme de cercles concentriques regroupant, d'une part les activités opérationnelles qui ne seraient en aucun cas externalisables (première couche: le cœur spécifiquement militaire) et, d'autre part, un ensemble de tâches périphériques dont il conviendrait d'examiner le transfert au secteur privé, selon les circonstances[19].

In fine, face à ce phénomène de privatisation, l'Etat maintient toute son importance dans le jeu des relations internationales. Sa prééminence n'est pas remise en question, car il a un formidable pouvoir d'adaptation et reste incontournable. Cette tendance s'inscrit en outre dans la redéfinition de l'Etat dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation. Sami Cohen n'observe-t-il pas que «les Etats ne concèdent que ce qu'ils veulent bien, en fonction de considérations d'intérêts qu'ils redéfinissent à chaque nouvel enjeu[20].»

Autrement dit, la privatisation des fonctions régaliennes de l'Etat n'implique nullement la perte de ses capacités de contrôle ou une privatisation généralisée. Elle ne remet donc pas en cause le monopole étatique de l'utilisation légitime de la force. C'est au contraire l'Etat postmoderne qui a encouragé l'externalisation et la sous-traitance croissante des services et des tâches militaires. La place centrale qu'occupent ces compagnies privées de sécurité fait, dans ces conditions, partie d'une politique calculée de la part de l'Etat postmoderne.

T. S. S.

[19] *Ludovic Butel/Yves Djimi/Jeanne de Kergos/Joffrey Celestin-Urbain/Jérémie Falzone/Pierre Regnault de la Mothe, «L'externalisation dans la rénovation du service public de défense», Sciences-Po/Projet Collectif, en partenariat avec EADS, 14 juin 2002. (http://www.sciences-po.fr/formation/cycle_diplome/projet/externalisation. pdf)*

[20] *Sami Cohen,* La résistance des Etats, Les démocraties face aux défis de la mondialisation. *Paris, Ed. du Seuil, 2003, pp. 21-22.*